



Texte de référence sur la notation au lycée

- En dehors de l'EPS, nous n'organisons jamais moins de trois évaluations sur table par trimestre pour permettre à chaque élève de rattraper tout échec ponctuel lors d'une évaluation au cours du trimestre.
- Nous inscrivons les notes données aux élèves sur Ecole directe dès que nous avons fini de corriger pour que les familles puissent suivre les résultats de leur enfant et réagir aux différentes situations dans un délai raisonnable.
- Nous faisons connaître très explicitement aux élèves, en amont de l'évaluation, les critères de l'évaluation.
- Un élève de Seconde qui a au minimum 11/20 de moyenne annuelle dans une discipline et dont la moyenne dans la discipline n'a pas diminué au troisième trimestre est apte à prendre cette discipline en spécialité en 1^{ère}.
- Un élève de Terminale considéré comme en bonne voie pour avoir son bac est un élève qui a moins de 10 de moyenne générale à l'année et dont la moyenne n'est pas en baisse au troisième trimestre.
- Nous veillons à indiquer à tous les élèves dans les bulletins du premier et du deuxième trimestre ce qu'ils peuvent faire pour améliorer leurs résultats à l'avenir.